

Trois cent huitième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance **spéciale**, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi dix-neuf décembre deux mille sept (19 décembre 2007 – 13 h 30).

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M.	Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M.	Jacques Hémond
DANVILLE ville	M ^{me}	Francine Labelle-Girard, représentante
SAINT-ADRIEN	--	absent --
SAINT-CAMILLE canton	M.	Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M.	René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	--	absent --
WOTTON	M.	Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M.	Martin Lessard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	M ^{me}	Éva Fréchette

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le préfet Jacques Hémond.

2007-12-6178 ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'envoi de l'ordre du jour par courrier recommandé à tous les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources le 7 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'absence de deux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE l'ordre du jour ci-dessous acheminé aux membres du conseil soit et est adopté sans modification :

01. Prière
02. Acceptation par résolution du projet supralocal « Amélioration de l'offre de services et des équipements – partie II », présenté par le Centre récréatif d'Asbestos.

Adoptée.

2007-12-6179 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014 - VOLET SUPRALOCAL I PROJET « AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS – PARTIE II »

CONSIDÉRANT la résolution 2007-02-5800 qui autorise le projet numéro XX-2007 : « Amélioration de l'offre de services et des équipements », présenté en deux parties par le Centre récréatif d'Asbestos inc., dans le cadre du volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que cette même résolution stipule que la demande initiale était de 29 750 \$, mais qu'en raison de la disponibilité des fonds, le montant accordé a été de 8 680 \$;

CONSIDÉRANT l'entente signée concernant la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2002-2007 qui prévoyait la fin de la mise en application du Pacte rural 2002-2007 le 27 juin 2007;

CONSIDÉRANT que l'entente signée entérinée par madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions et la MRC des Sources concernant la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 prévoit un versement annuel de 255 000,37 \$ au cours de la période de 2007-2014, pour un total de 1 785 002,56 \$;

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif d'Asbestos a soumis le projet : « Amélioration de l'offre de services et des équipements – partie II » le 11 juin 2007;

CONSIDÉRANT que ce projet vise les travaux n'ayant pu être réalisés par manque de fonds;

CONSIDÉRANT que ces travaux devaient être réalisés durant la saison estivale 2007 afin que la population ait accès aux infrastructures à l'automne 2007;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a donné un accord verbal au projet en août 2007 lors d'un atelier de travail;

CONSIDÉRANT que le Plan de travail 2007-2014 a été accepté par le Conseil de la MRC le 28 novembre 2007 et déposé au ministère des Affaires municipales et des Régions le 6 décembre 2007;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et des Régions effectuera un premier versement à la MRC des Sources dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 dans les 30 jours suivants la réception du Plan de travail, tel que spécifié dans l'entente entérinée le 14 mars 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accepte de financer le projet « Amélioration de l'offre de services et des équipements – partie II » pour un montant de 11 000 \$, correspondant au montant demandé au Pacte rural 2007-2014.

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources affectera la somme de 11 000 \$ correspondant au financement du projet « Amélioration de l'offre de services et des équipements – partie II », dès la réception du premier versement du Pacte rural.

Adoptée.

2007-12-6180

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Francine Labelle-Girard propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

Martin Lessard,
directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Hémond,
préfet